



RAPPORT DU MAIRE



DÉPÔT SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2024, je vous présente les faits saillants du rapport financier de la Municipalité de La Macaza pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023, tel qu'audité par la firme Amyot Gélinas.

Revenus et dépenses - non consolidés

Les revenus aux états financiers totalisent 5 167 424\$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 4 625 784\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales incluant les affectations, les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 452 190\$. Cet excédent s'explique entre autres, par des charges moins élevées que prévu pour le déneigement et l'administration.

Surplus et Fonds disponibles - non consolidés

Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 13 mai 2024, l'excédent accumulé, soit le surplus non affecté au 31 décembre 2023, est de 868 204\$. La Municipalité dispose par ailleurs d'un Fonds environnemental de 112 163\$, d'un Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection de 14 000\$ et d'un Fonds de roulement de 103 346\$.

Principales réalisations de l'année 2023 :

Voici quelques-unes des principales réalisations de l'année 2023 :

...

- Travaux de rechargement granulaire et ponceaux au Lac-Ouellette et Pont couvert par le PPA-CE ;
- Investissements dans certains chemins municipaux subventionnés par la TECQ ;
- Nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'Hôtel de ville, réparations de la toiture de l'Hôtel de ville, porte de garage, ventilation conciergerie, grille de chargement par le PRABAM ;
- Acquisition du camion Ford 2023 ;
- Travaux majeurs sur le chemin du Lac-Chaud (phase 1) dans le cadre de la subvention PAVL ;
- Acquisition logiciel SYGED ;
- Serre au jardin communautaire dans le cadre de la subvention PNHA Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;
- Foyer extérieur pour les événements de loisirs et culture ;
- Ajout de caméras de surveillance à l'Hôtel de ville et au garage municipal.

Endettement net à long terme de l'administration municipale - consolidé

Au 31 décembre 2023, l'endettement net à long terme consolidé de la municipalité atteignait 2 956 626\$. Par ailleurs, selon les chiffres disponibles sur le site du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'endettement total net à long terme par 100\$ de la richesse foncière uniformisée de La Macaza était de 1.13\$ en 2023; ce qui est un ratio d'endettement plus faible que celui de notre MRC, soit 1.63\$.

Traitement des élus

En conformité avec l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je fais mention des rémunérations et des allocations de dépenses des membres du conseil. La rémunération totale pour l'année 2023 se chiffre à 140 558\$. Le rapport détaillé du traitement des élus pour l'année 2023, incluant le traitement reçu des organismes mandataires et des organismes supramunicipaux, sera publié sur le site Web de la Municipalité.

En conclusion, nous pouvons affirmer que la Municipalité de La Macaza demeure en bonne santé financière malgré l'inflation qui sans prévenir, a frappé à nos portes. La pénurie de main-d'œuvre demeure un enjeu de taille et un défi pour les années à venir. Le conseil, en collaboration avec l'administration, a été en mesure de mettre en place des solutions innovantes afin d'assurer les services à la population.

Je me permets de souligner le travail des élus, de la direction et de tous les employés dans cette période instable. J'invite l'ensemble des contribuables à prendre part dans notre vie communautaire et démocratique et de faire de notre municipalité un endroit de choix ou il fait bon vivre.

Vous pouvez prendre connaissance du rapport financier complet de la Municipalité accessible sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sous l'onglet « Documents financiers » au lien suivant :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/79047/>.

Donné à La Macaza ce 10e jour de juin 2024

Benoit Thibeault, Maire suppléant